



HÔTEL DE VILLE
Service Finances / Contrôle de Gestion
N° tél. : 01 69 49 76 22
N/Réf. : NDA/VA/PFE

DECISION N° 2011/145

OBJET : Contrat de raccordement électrique n°1112450901 – Alimentation en électricité de la parcelle sise au 119 rue de Bellevue

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférant,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de vente avec ERDF pour le raccordement électrique de la parcelle sise au 119 rue de Bellevue à Yerres

CONSIDERANT que l'offre de ERDF correspond aux intérêts de la Commune,

Accusé de réception en préfecture 094219108911-20110908-2011-145-AU
Date de signature
Date de réception : 13/09/2011



DECIDE

D'APPROUVER ET DE SIGNER ledit contrat avec la société ERDF , ARE VILLEJUIF sise 6 rue de la Liberté - 93500 PANTIN

Dit que les services décrits dans le contrat seront facturés au prix de 1592.63 € TTC.

Fait à Yerres, le 8 septembre 2011

 Le Député Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération